

ASSOCIATION DIOCESAINE DE TULLE

21 avenue de la Bastille

BP 79

19002 TULLE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ACELIM SARL

134, rue Victor Thuillat – BP 1258 – 87055 LIMOGES CEDEX 2

Tel : 05 55 77 14 07 – Fax : 05 55 79 79 94

ASSOCIATION DIOCESAINE DE TULLE

21 avenue de la Bastille

BP 79

19002 TULLE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'Association Diocésaine de Tulle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Tulle relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 15/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Diocésaine à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note portant sur le périmètre d'intégration précise les paroisses dont les comptes n'ont pas été intégrés dans la comptabilité de l'association.
- La note concernant les événements postérieurs à la clôture porte sur 2 événements :

- Evénements liés au portefeuille d’actions : la SwissLife , titulaire d’un mandat de gestion portant sur le portefeuille d’actions de l’association diocésaine de Tulle, « a décidé d’une nouvelle valorisation du fonds SLGP Short bond I Cantonnement avec une décote de 60% » ;
- Crise sanitaire liée au Covid-19 : notamment, « la crise sanitaire a impacté la valorisation boursière des sociétés, ce qui engendre une diminution post-clôture de la valorisation du portefeuille titres, ce qui engendre une diminution de la performance du portefeuille titres de 9.4% à la date du 31 mars 2020. Cet évènement ne remet pas en cause la continuité d’exploitation de la société au 31 décembre 2019 ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice :

- L’annexe des comptes annuels
 - expose les règles et les méthodes comptables appliquées pour l’établissement et la présentation des comptes annuels ;
 - et précise notamment les points suivants :
 - le périmètre d’intégration des paroisses,
 - la méthode de comptabilisation retenue par chacune des paroisses : engagement ou trésorerie,
 - la règle attachée à l’enregistrement des bordereaux des paroisses,
 - le suivi des fonds dédiés,
 - la règle relative à la comptabilisation des legs et donations,
 - les engagements reçus concernant les legs en-cours à la date du 31/12/2019 avec leurs valeurs estimées.
- Votre association a constitué une provision pour dépréciation des titres de placement à hauteur de 97 865 euros, pour couvrir les moins-values latentes sur ces titres.
- Votre association a constitué une réserve afin de remplir son engagement envers les prêtres aînés ; elle a maintenu le montant de 2 792 663 euros identique au 31/12/2018.

Dans le cadre de nos appréciations portant sur les règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons donc vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l’annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application, ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l’association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de votre conseil d’administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Limoges, le 29 mai 2020
Pour la SARL ACELIM


Jean-Michel CARPENET
Commissaire aux comptes



ANNEXE: Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 861	4 967	893	0,01	2 711	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	701 355	1 926	699 429	3,92	735 284	4,24
Constructions	9 648 380	6 254 218	3 394 162	19,04	3 408 292	19,66
Installations techniques, matériel & outillage industriels	105 760	73 222	32 539	0,18	25 820	0,15
Autres immobilisations corporelles	1 025 495	514 255	511 240	2,87	527 275	3,04
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	12 381		12 381	0,07	107 138	0,52
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	123 407	40 583	82 824	0,46	84 973	0,49
Autres immobilisations financières	50		50	0,00	50	0,00
TOTAL (I)	11 622 688	6 889 171	4 733 517	26,55	4 891 543	28,22
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	6 338		6 338	0,04	7 484	0,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					25	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	43 412		43 412	0,24	49 350	0,28
Valeurs mobilières de placement	8 346 960	97 865	8 249 096	46,27	8 757 540	50,52
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 779 860		4 779 860	26,81	3 589 332	20,70
Charges constatées d'avance	14 117		14 117	0,08	40 814	0,24
TOTAL (II)	13 190 688	97 865	13 092 823	73,45	12 444 544	71,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion (V)						
TOTAL ACTIF	24 813 376	6 987 036	17 826 340	100,00	17 336 087	100,00



PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent		
	31/12/2019		31/12/2018		
	(12 mois)		(12 mois)		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 368 076	7,67	1 368 076	7,89	
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 503 785	25,26	6 288 157	36,27	
Report à nouveau	7 374 851	41,37	7 374 851	42,54	
Résultat de l'exercice	599 265	3,36	-1 784 372	-10,28	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Apports					
. Legs et donation					
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Ecarts de réévaluation					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
-Provisions réglementées					
-Droits des propriétaires (commodat)					
	TOTAL(I)	13 845 977	77,67	13 246 712	76,41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS					
. Sur subventions de fonctionnement					
. Sur autres ressources	285 870	1,60	285 103	1,64	
	TOTAL(III)	285 870	1,60	285 103	1,64
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées	1 562 430	8,76	1 959 172	11,30	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés	99 484	0,56	129 381	0,75	
Autres	2 031 466	11,40	1 715 719	9,90	
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	1 113	0,01			
	TOTAL(IV)	3 694 493	20,72	3 804 272	21,94
Ecarts de conversion passif (V)					
	TOTAL PASSIF	17 826 340	100,00	17 336 087	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

JML

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	244 263		244 263	64,93	263 288	64,45	-19 025	-7,22	
Production vendue de biens									
Prestations de services	131 905		131 905	35,07	145 218	35,55	-13 313	-9,16	
Montants nets produits d'expl.	376 168		376 168	100,00	408 506	100,00	-32 338	-7,91	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			175	0,05			175	N/S	
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			981	0,26	24 620	6,03	-23 639	-96,01	
Autres produits			1 815 491	482,63	1 763 981	431,81	51 510	2,92	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			160 932	42,78	149 560	36,61	11 372	7,60	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 977 579	525,72	1 938 161	474,45	39 418	2,03	
Total des produits d'exploitation (I)			2 353 747	625,72	2 346 667	574,45	7 080	0,30	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			150 884	40,11	175 582	42,98	-24 698	-14,06	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			656 067	174,41	185 413	45,39	470 654	253,84	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			484 993	128,93			484 993	N/S	
Total des produits financiers (III)			1 291 945	343,45	360 995	88,37	930 950	257,88	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			148 531	39,49	167 769	41,07	-19 238	-11,46	
Sur opérations en capital			80 586	21,42	46 935	11,49	33 651	71,70	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			229 117	60,91	214 704	52,56	14 413	6,71	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 874 809	N/S	2 922 366	715,38	952 443	32,59	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							-1 784 372	-436,79	1 784 372
TOTAL GENERAL			3 874 809	N/S	4 706 739	N/S	-831 930	-17,67	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			142 737	37,95	161 680	39,58	-18 943	-11,71	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 103	0,56			2 103	N/S	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			456 181	121,27	543 490	133,04	-87 309	-16,05	
Services extérieurs			158 098	42,03	227 669	55,73	-69 571	-30,55	
Autres services extérieurs			491 013	130,53	504 805	123,57	-13 792	-2,72	
Impôts, taxes et versements assimilés			134 415	35,73	129 686	31,75	4 729	3,65	
Salaires et traitements			854 297	227,11	788 755	193,08	65 542	8,31	
Charges sociales			319 707	84,99	334 979	82,00	-15 272	-4,55	
Autres charges de personnel			17 357	4,61	16 160	3,96	1 197	7,41	
Subventions accordées par l'association			42 224	11,22	69 382	16,98	-27 158	-39,13	



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	356 530	94,78	371 588	90,96	-15 058	-4,04
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 748	0,46			1 748	N/S
Autres charges	123 125	32,73	73 153	17,91	49 972	68,31
Total des charges d'exploitation (I)	3 099 536	823,98	3 221 346	788,57	-121 810	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	97 865	26,02	656 067	160,60	-558 202	-85,07
Intérêts et charges assimilées	5 782	1,54	7 091	1,74	-1 309	-18,45
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			702 085	171,87	-702 085	-100,00
Total des charges financières (III)	103 646	27,55	1 365 244	334,20	-1 261 598	-82,40
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	6 471	1,72	206	0,05	6 265	N/S
Sur opérations en capital	35 063	9,32	81 514	19,95	-46 451	-56,98
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	41 534	11,04	81 720	20,00	-40 186	-49,17
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	30 828	8,20	38 429	9,41	-7 601	-19,77
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 275 544	870,77	4 706 739	N/S	-1 431 195	-30,40
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	599 265	159,31			599 265	N/S
TOTAL GENERAL	3 874 809	N/S	4 706 739	N/S	-831 930	-17,67

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					



JML

Annexe aux comptes annuels

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 17 826 340 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 599 265 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/06/2019 par les dirigeants.

PERIMETRE D'INTEGRATION

Les comptes intégrés résultent de l'intégration de la Curie Diocésaine et des Paroisses présentes sur le territoire de la Corrèze (19).

Le périmètre de 2019 intègre les mêmes entités que 2018 à savoir, les paroisses de Arnac-Pompadour, Beaulieu-Meyssac, Bort Les Orgues, Donzenac, Egletons, Argentat, Uzerche, Objat, Ussel, Saint Martin, Malemort, Meymac, Notre Dame de Lourdes Estavel, Saint-Pantaléon, Sainte Thérèse, Tulle, Seilhac, Ussac, Le Sacré Coeur des Rosiers, Treignac, Brive Urbain Messes, Saint-Joseph , et les mouvements Maison diocésaine, Mouvement chrétien des retraités, pèlerinages, Aumonerie AEP Brive et Hospitalité Lourdes.

Le périmètre 2019 n'intègre pas la paroisse d'Yssandon. Cette paroisse ne présente pas un caractère significatif par rapport à l'ensemble du périmètre.



JMC

REFERENTIEL COMPTABLE ET MODALITES D'AGREGATION

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, telles qu'elles résultent notamment du règlement CRC n°99-01.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Donations et legs :

- Pour les biens destinés à être cédés, les encaissements et décaissements relatifs à des biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation, sont crédités ou débités au compte 475 « legs et donation en cours de réalisation ». Lors de la réalisation effective du bien, le compte 475 « legs et donation en cours de réalisation » est soldé par un compte de produits exceptionnels. Les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites directement en compte de résultat.

- Pour les legs et donations assortis d'une affectation à un projet particulier et défini, les engagements non réalisés à la clôture de l'exercice, sont inscrits en fonds dédiés et font l'objet d'une information dans l'annexe, au niveau du tableau de suivi des fonds dédiés.

Valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



JMC

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Information sur le bénévolat :

Une procédure liée au recensement des contributions volontaires dans les paroisses n'ayant pas été mise en place, la valorisation du bénévolat n'a pu être calculée.

Convention relative à l'octroi d'une subvention :

Il a été accordé à RCF Corrèze, pour son fonctionnement courant, une subvention de 15 000 euros pour l'année 2019.

Comptabilisation des bordereaux :

Les bordereaux des paroisses relatifs au 4ième trimestre 2019 n'ont pas été provisionnés. La méthode utilisée reste semblable aux années précédentes : les bordereaux sont comptabilisés lorsqu'ils sont inscrits sur les comptes bancaires. Pour 2019, les bordereaux comptabilisés sont ceux du 4ième trimestre 2018 et des 1er, 2ème et 3ème trimestres 2019.

Engagements reçus :

Les legs en cours au 31 décembre 2019 se décomposent comme suit :

- Legs Deprun pour une valeur estimée de 588 345 €,
- Legs Louradour pour une valeur estimée de 83 000 €,
- Legs Bordas pour une valeur estimée de 223 100 €,
- Legs Bouysse pour une valeur estimée de 127 290 €,
- Legs Broussoles pour une valeur estimée de 7 354 €,
- Legs Chatras pour une valeur estimée de 12 987 €,
- Legs Pauty pour une valeur estimée de 152 000 €,
- Legs Gargne pour une valeur estimée de 132 000 €,
- Legs Debort pour une valeur estimée de 35 778 €,
- Legs Gouttenegre pour une valeur estimée de 350 000 €,
- Legs Condat pour une valeur estimée de 443 000 €,
- Legs Counord pour une valeur estimée de 233 000 €,
- Legs Wurts pour une valeur estimée de 2 300 €,
- Legs Boulogne pour une valeur estimée de 203 000 €,
- Legs Verdier pour une valeur estimée de 12 000 €,
- Legs Triadou pour une valeur estimée de 131 000 €,
- Legs Auquinot pour une valeur estimée de 143 000 €,
- Legs Lacheze pour une valeur estimée de 2 000 €,
- Legs Vieillefosse pour une valeur estimée de 34 000 €,
- Legs Esquerdo pour une valeur estimée de 220 000 €,
- Legs Avenue de Mozart Paris pour une valeur estimée de 850 000 €.

Tenue de la comptabilité :

Sur l'ensemble des paroisses présentes dans le périmètre, seules les paroisses d'Ussel, Objat, Treignac, Malemort, Meymac, Beaulieu sur Dordogne / Meyssac, Allassac, Argentat ainsi que la maison Diocésaine et la maison presbytérale Saint Joseph tiennent une comptabilité d'engagement. Les comptabilités des autres paroisses se tiennent en trésorerie.



Evènements postérieurs à la clôture

Evènements liés au portefeuille d'actions :

Les valeurs détenues sur le fonds SLGP SHORT BOND I CANTONNEMENT sont évaluées au 31 décembre 2019 à 1 539.19 € l'unité, soit une valorisation globale de 161 614.95 €. Le 23 mars 2019, le tribunal de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde.

Le 31 mars 2020, la SwissLife décide d'une nouvelle valorisation du fonds avec une décote de 60%. Le remboursement des parts à 100 % est décidé sur 9 ans et 2 mois, à raison de 5 % à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 9^{ème} année, et 65% la dernière année.

Crise sanitaire liée au Covid-19 :

Face à la crise sanitaire mondiale liée au virus Covid-19 qui est arrivée en Europe début 2020, des mesures restrictives fortes ont été progressivement prises en France par le gouvernement pour stopper la propagation de l'épidémie, avec une fermeture des établissements recevant du public par arrêté du 15 mars 2020 et un confinement de la population décidé par le décret n°2020-260 du 16 mars 2020.

La situation économique dans le contexte épidémique actuel reste donc incertaine.

A la date d'arrêté des comptes, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité ; l'association a mis en place les mesures appropriées pour ses employés et pour réduire au maximum les impacts de cette crise sur la situation financière de l'association. Par ailleurs, la crise sanitaire a impacté la valorisation boursière des sociétés, ce qui engendre une diminution post-clôture de la valorisation du portefeuille titre, ce qui engendre une diminution de la performance du portefeuille titre de 9.4% à la date du 31 mars 2020.

Cet évènement ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société au 31 décembre 2019.



JAC

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 861			5 861
Immobilisations corporelles	11 294 238	236 017	36 884	11 493 371
Immobilisations financières	125 605	17 050	19 198	123 457
TOTAL	11 425 704	253 067	56 082	11 622 689

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	3 150	1 817	4 967
Terrains		1 134	792	1 926
Constructions				
sur sol propre	5 978 145	276 073		6 254 218
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	66 356	8 390	1 524	73 222
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	107 114	32 674		139 788
Matériel de transport	18 705	2 780		21 485
Matériel de bureau et informatique	318 976	34 006		352 982
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	6 490 429	354 715	1 524	6 843 621
TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 493 579	356 532	1 524	6 848 588



JMC

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	123 407	123 407	
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	6 338	6 338	
Autres créances	43 412	43 412	
Charges constatées d'avance	14 117	14 117	
TOTAL	187 274	187 274	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	15 859
TOTAL	15 859

Liquidités et placements

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 8 346 960 € au 31 décembre 2019. Pour respecter le principe de prudence comptable, une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant total de 97 865 €. Ces placements présentaient néanmoins des plus-values latentes au 31 décembre 2019 pour un montant total de 478 915 €.



Signature

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré	1 368 076			1 368 076
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves pour les prêtres*	2 792 663			2 792 663
Autres réserves	10 870 345		1 784 372	9 085 973
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	15 031 085			13 246 712
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	15 031 085	0	1 784 372	13 246 712



JML

*L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès justifie la constitution de cette réserve. Elle est calculée en prenant en compte l'effectif de tous les prêtres présents, actifs ou non, et de leur espérance de vie en fonction de leur âge. Au 31/12/2019, cette réserve s'élève à 2 792 663 €.

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au- 2ans
Objat	86 283		424	85 859	
Sacré coeur	11 568		557	11 011	
Saint Pantaléon	1 000			1 000	1 000
JMJ	8 848			8 848	8 848
Meymac	21 861			21 861	21 861
La celette	6 547			6 547	
Pompadour	1 150			1 150	1 150
Animations missionnaires	184			184	184
Meysac	965			965	965
Juillac		1 748		1 748	
Beaulieu	1 200			1 200	1 200
Seilhac	21 193			21 193	21 193
Roche de Vic	1 967			1 967	1 967
Egletons	122 335			122 335	122 335
TOTAL	285 102	1 748	981	285 869	180 703

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	933 124	592 300	340 824	
Dettes financières diverses	629 306	629 306		
Fournisseurs	99 484	99 484		
Dettes fiscales et sociales	161 011	161 011		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 870 455	1 870 455		
Produits constatés d'avance	1 113	1 113		
TOTAL	3 694 493	3 353 669	340 824	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	267
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	74 131
Dettes fiscales et sociales	57 294
Autres dettes	
TOTAL	131 692



JML